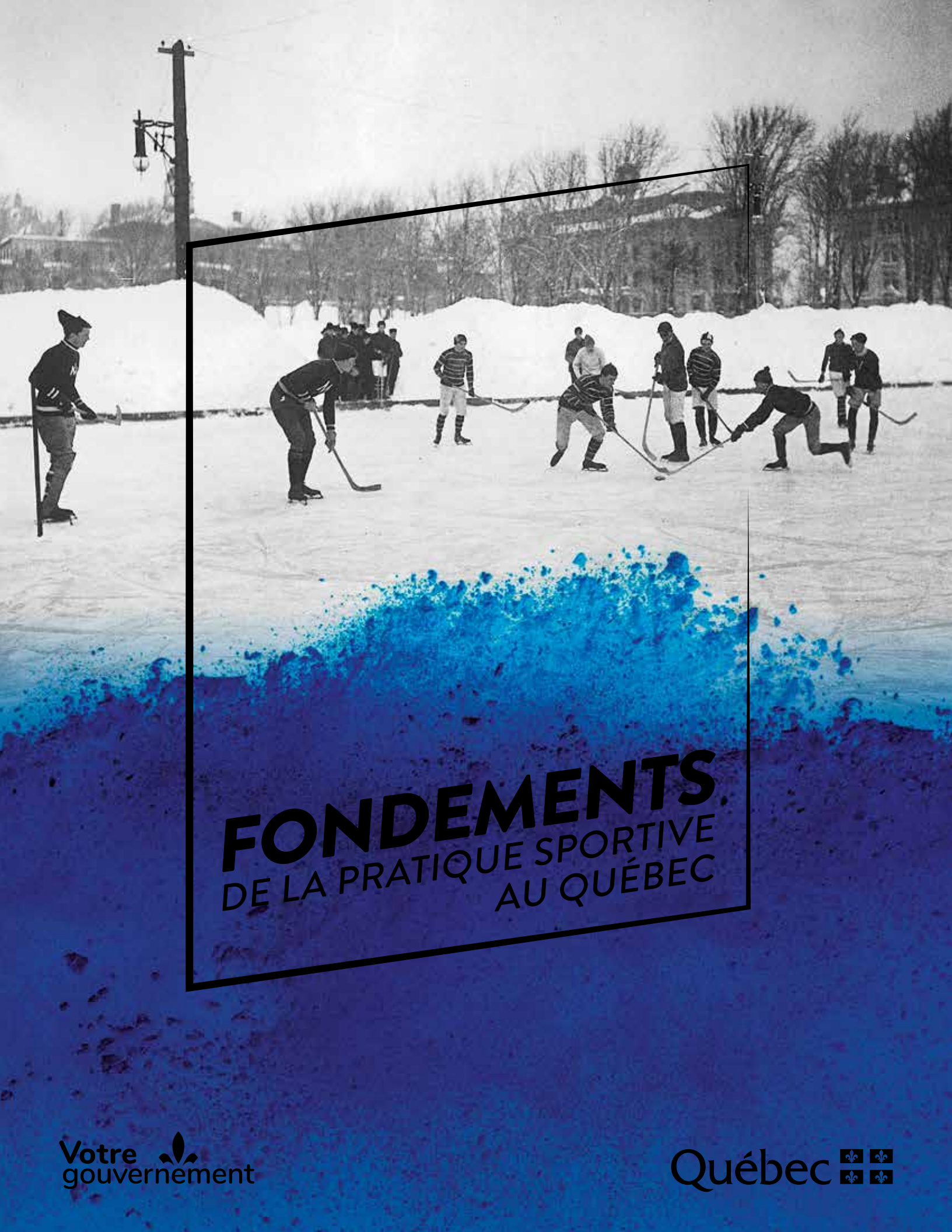




FONDEMENTS

DE LA PRATIQUE SPORTIVE
AU QUÉBEC



Rédaction et coordination

Direction du sport, du loisir et de l'activité physique
Albert Marier
Eric Pilote

Soutien à la rédaction

Andrée LeMay, consultante

Crédit photo

Wm. Notman & Son, *Hockey, équipes de l'Université McGill, Montréal, QC, 1902*, Musée McCord (couverture 1)
Le Conseil des Jeux du Canada (couverture 2, page 4, page 6, page 13, page 20, page 43, page 44, page 46, couverture 3)
Finale des Jeux du Québec (page 6)
Istockphoto (page 8, page 10, page 12, page 26)
Conception Reno (page 17)
CHC-Thierry du Bois-OSA Images (page 17)
Jean-Philippe Guay (page 29)
Charles Dubois-Théberge, RSEQ (page 39)
Julie Rajotte (page 45)

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
Pour faciliter la lecture et la consultation du document, le masculin est employé comme genre neutre
pour désigner les femmes et les hommes.

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Il est possible de télécharger la version PDF sur le site Web
du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'adresse suivante :
www.education.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
ISBN 978-2-550-83583-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-83584-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	5
INTRODUCTION	6
CONTEXTE HISTORIQUE DU SPORT AU QUÉBEC	7
LA DÉCENNIE 1960-1970	7
LES JEUX DE LA XXI ^e OLYMPIADE DE 1976 À MONTRÉAL	8
L'APRÈS-JEUX DE LA XXI ^e OLYMPIADE (1977-1982)	9
LA DÉCENNIE 1980-1990	13
LES ANNÉES 2000	18
SPORT : DÉFINITIONS, VALEURS ET EFFETS BÉNÉFIQUES	21
DÉFINITIONS ET VALEURS	21
EFFETS BÉNÉFIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	22
Chez les jeunes	23
Pour les collectivités	25
PRATIQUE SPORTIVE	27
ESPRIT SPORTIF ET ÉTHIQUE	27
EXPÉRIENCE SPORTIVE POSITIVE	27
SPORT ET RÉUSSITE SCOLAIRE	29
LANGAGE COMMUN POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE SPORTIVE	30
CINQ CONTEXTES	32
Découverte	32
Initiation	32
Récréation	33
Compétition	33
Excellence (haut niveau)	33
PARLONS SPORT	35
SPORT DE PARTICIPATION OU DE COMPÉTITION? AMATEUR OU PROFESSIONNEL?	37
SPORT CIVIL, ÉTUDIANT ET FÉDÉRÉ	37
FÉDÉRATIONS SPORTIVES	39
STRUCTURES D'ENCADREMENT DIVERSIFIÉES	40
RÔLE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	41
Les établissements d'enseignement	41
Les municipalités	42
CONCLUSION	45
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47



SIGLES ET ACRONYMES

ACE	Association canadienne des entraîneurs
ACSV	Au Canada, le sport c'est pour la vie
ASUQ	Association sportive interuniversitaire du Québec
CAT	Commission de l'aménagement du territoire
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CENA	Centre d'entraînement national athlétique
CEPSUM	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CLQ	Confédération des loisirs du Québec
CNMM	Centre national multisport – Montréal
CREM	Centres régionaux d'entraînement multisports
CSQ	Confédération des sports du Québec
DLTP/A	Développement à long terme du participant/athlète
FAEQ	Fondation de l'athlète d'excellence du Québec
FASCQ	Fédération des associations sportives collégiales du Québec
FQHG	Fédération québécoise de hockey sur glace
FQPA	Fédération québécoise du plein air
FQSE	Fédération québécoise du sport étudiant
FSQ	Fédération de soccer du Québec
FSSQ	Fédération du sport scolaire du Québec
HCJLS	Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports
INS Québec	Institut national du sport du Québec
LHJMQ	Ligue de hockey junior majeur du Québec
LNH	Ligue nationale de hockey
MAHG	Méthode d'apprentissage du hockey sur glace
MAM	Ministère des Affaires municipales
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PAPSL	Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!
PEPS	Pavillon de l'éducation physique et des sports (de l'Université Laval)
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs
PSDE	Programme de soutien au développement de l'excellence
PRFSQ	Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises
PSESI	Programme de soutien aux événements sportifs internationaux
PSFSQ	Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises
PSISR	Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
RONL	Regroupement des organismes nationaux de loisir
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
RSSQ	Régie de la sécurité dans les sports du Québec
SLS	Secrétariat au loisir et au sport (2001-2011)
SSQ	Société des sports du Québec

INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'objectif premier des *Fondements de la pratique sportive au Québec* est simple : partager la conception du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère) sur la pratique sportive avec les personnes et les organismes concernés ou intéressés. Une meilleure compréhension des concepts et un langage uniforme sont en effet nécessaires pour que les parties intéressées puissent avoir de meilleurs échanges et ainsi mieux analyser et développer le sport au Québec.



les jeux du québec 71
rivière-du-loup 14-22 août



CONTEXTE HISTORIQUE

DU SPORT AU QUÉBEC

Si l'on veut bien comprendre l'état du développement du sport au Québec, il convient de commencer par la période qui a vu la création des fédérations sportives québécoises et les débuts de l'intervention du gouvernement du Québec dans le domaine du sport. Cette période correspond également à celle de la Révolution tranquille, alors que l'État québécois accélérera un certain nombre de réformes. On a alors assisté, notamment, à la création des écoles secondaires polyvalentes et des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). La mise en place de ces nouvelles structures a eu un impact énorme, tant sur la construction d'installations sportives que sur l'accès à l'éducation physique et à la formation universitaire des spécialistes qui enseigneraient cette matière. À cette époque, les éducateurs physiques du secondaire et du collégial agissaient souvent comme entraîneurs, ce qui favorisait un encadrement professionnel de qualité.

La décennie 1960-1970

Dans la foulée de la Révolution tranquille et de l'éveil du Québec francophone, la majorité des fédérations sportives québécoises se sont constituées à la fin des années 1960 ou au début des années 1970.

En 1967, dans le cadre des activités entourant les festivités du centenaire de la Confédération, on assiste aux premiers Jeux d'hiver du Canada. Sur le thème *L'unité par le sport*, ce nouvel événement multisport pancanadien a lieu dans la ville de Québec du 11 au 19 février³³.

L'année 1968 est un moment charnière dans l'histoire de la culture sportive au Québec. Du côté gouvernemental, le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS) voit le jour. Parallèlement, le milieu sportif s'organise en créant la Confédération des sports du Québec (CSQ) et la Fédération du sport scolaire du Québec (FSSQ), et en publiant le *Manifeste du sport québécois*^{a,13}.

Deux autres regroupements sont créés peu après, soit la Fédération des associations sportives collégiales du Québec (FASCQ) en 1970 et l'Association sportive interuniversitaire du Québec (ASUQ) en 1971.

La croissance du sport vit une croissance notable durant cette période. Par exemple, de 1968 à 1974, le nombre de piscines sur le territoire québécois passe de 270 à 1 013. Et si, en 1968, le gouvernement du Québec ne dispose que de 750 000 \$ pour soutenir financièrement l'ensemble des organismes de loisir et de sport, les subventions aux seuls organismes de sport atteindront presque 3 millions de dollars^b cinq ans plus tard.

C'est à la fin des années 1960 que certains acteurs du milieu sportif demandent la tenue d'une compétition québécoise qui deviendrait le pendant provincial des Jeux du Canada. En août 1971, la ville de Rivière-du-Loup devient donc la première à accueillir la finale d'été des Jeux du Québec. C'est un succès instantané, avec 3 000 athlètes qui croisent le fer dans 23 sports^c.

a Le *Manifeste du sport québécois* a été adopté unanimement et sans modification par les 800 délégués présents au congrès de fondation de la CSQ, qui s'est tenu du 5 au 8 décembre 1968. Ce manifeste proposait « qu'un nouvel ordre sportif, basé sur la justice sociale des droits et devoirs de la personne, s'établisse pour l'amélioration de la société québécoise ».

b Cela équivaut à 16 millions de dollars de 2018.

c La ville de Drummondville a accueilli la 50^e Finale (depuis 1971) en 2015, et Rivière-du-Loup fêtera les 50 ans des Jeux du Québec en étant la ville hôte de la Finale en 2021. Plus de trois millions d'athlètes ont participé jusqu'à maintenant aux compétitions sportives de cet événement.

Les Jeux de la XXI^e Olympiade de 1976 à Montréal

Après cette période très fertile dans le développement sportif au Québec, tout explose avec la tenue des Jeux de la XXI^e Olympiade, à Montréal, du 17 juillet au 1^{er} août 1976^d.

Les athlètes francophones ayant été, jusque-là, largement sous représentés au sein de l'équipe canadienne des Jeux olympiques, l'événement montréalais suscite un grand intérêt au Québec. Le programme *Mission Québec 76* est mis sur pied avec l'objectif que les athlètes du Québec constituent 30 %^e de la délégation canadienne aux Jeux olympiques de Montréal.

À Cartierville, un hangar désaffecté de la compagnie Canadair est loué pour la somme symbolique de 1 \$ et aménagé au coût de 100 000 \$, pour qu'y soit établi un centre d'entraînement national (CENA). Des athlètes de douze fédérations s'y entraînent.

Le budget de *Mission Québec 76* était de 1,15 million de dollars en 1975-1976. Depuis ce temps, le Québec a toujours cherché à soutenir son élite sportive.

La couverture de cet événement sportif majeur par Radio-Canada et la CBC – c'est la première fois que les Jeux olympiques sont retransmis en direct au Canada – suscite un engouement incroyable dans tout le pays. Dans le monde entier, le nombre de spectateurs aurait atteint un milliard.

Environ 3,2 millions de spectateurs assistent aux compétitions, qui permettent aux Québécois de découvrir de nouveaux sports, en plus de voir des performances inoubliables. On n'a qu'à penser aux sept notes parfaites de 10 obtenues par la gymnaste roumaine Nadia Comaneci, surnommée « la reine des Jeux » en raison de ses cinq médailles d'or. L'« effet Nadia » se propage durant les Jeux et continuera à se faire sentir plusieurs années après.

Sur les 414 athlètes de la délégation canadienne, 98 athlètes québécois (dont 25 en handball) participent aux Jeux, soit 23,7 % de la délégation. Le cavalier Michel Vaillancourt remporte la médaille d'argent au saut d'obstacles, la nageuse Anne Jardin remporte deux médailles de bronze, l'une au relais 4 x 100 m libre et l'autre au relais 4 x 100 m quatre nages, et la nageuse Robin Corsiglia remporte une médaille de bronze au relais 4 x 100 m quatre nages.

Sur le plan des installations, le legs est imposant. Tout d'abord, il y a le Parc olympique – il regroupe le stade, la piscine et incluait, à l'origine, un vélodrome –, qui est devenu le symbole de Montréal. À cela s'ajoutent le bassin d'aviron (creusé sur le site de l'Expo 67 à l'île Notre-Dame) et les installations suivantes : le Centre Claude-Robillard, le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et le Centre Étienne-Desmarteaux. Depuis 2014, l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) est aménagé dans des aires disponibles du centre sportif au pied de la Tour olympique et du stade.

Les Jeux ont eu d'importantes retombées sur le développement du sport au pays. Même si le Canada a été le premier pays hôte des Jeux olympiques à ne remporter aucune médaille d'or, les nouveaux programmes (comme *Games Plan*) mis en place par Sport Canada ont permis aux athlètes canadiens de remporter 11 médailles à Montréal (5 médailles d'argent et 6 médailles de bronze), soit le double des médailles remportées lors de chacune des deux olympiades précédentes^f.



d Y ont participé 6 084 athlètes (4 824 hommes et 1 260 femmes) venant de 92 pays et répartis dans 23 sports.

e La participation québécoise avait été de 11 % aux Jeux olympiques de Munich, en 1972.

f À Mexico, en 1968, cinq médailles (une médaille d'or, trois médailles d'argent et une médaille de bronze), et à Munich, en 1972, cinq médailles (deux médailles d'argent et trois médailles de bronze).

Au Québec, avant la tenue des Jeux, le baseball et le hockey occupaient le plus grand espace dans le paysage sportif. Les Jeux olympiques de 1976 ont été un accélérateur incroyable pour le développement de la culture sportive du Québec, même s'il ne faut pas oublier que neuf Finales des Jeux du Québec avaient déjà été organisées jusque-là.

L'après-Jeux de la XXI^e Olympiade (1977-1982)

Livre blanc sur le loisir au Québec

En 1979, le gouvernement du Québec publie un livre blanc sur le loisir au Québec¹⁵. Le loisir y est présenté comme une détente, un lieu de liberté, de créativité et de formation permanente, et un pôle de développement culturel, social et économique. La politique que présente le livre blanc s'appuie sur :

- le citoyen, centre et priorité de la politique;
- la municipalité, maître d'œuvre du développement et de l'organisation du loisir;
- l'État, gardien et promoteur des intérêts collectifs;
- les organismes régionaux et nationaux, des partenaires des municipalités et de l'État.

Le livre blanc définit les quatre secteurs du loisir : le loisir socioculturel; le plein air; le loisir touristique; l'activité physique et le sport.

En activité physique, la priorité est « accordée à l'intensification du programme Kino-Québec ». En second lieu, on parle d'offrir aux citoyens « l'occasion de s'initier le plus valablement possible à la pratique sportive », et d'inciter les municipalités, les instances scolaires et les organismes de loisir « à encourager et à soutenir la formation de clubs sportifs locaux »¹⁵.

Dans cette période de grande mouvance sociale, la question du sport de haut niveau est beaucoup plus complexe que celle du loisir (qui inclut l'activité physique et le sport), d'après la définition de ce terme dans la nouvelle politique, qui vise une large démocratisation du loisir. Cependant :

*Ceux qui veulent y consacrer leurs énergies, voire une partie importante de leur vie, ont le droit de bénéficier de ressources adéquates, à l'instar de ceux qui, en bien d'autres domaines, reçoivent l'appui de la collectivité dans la poursuite de l'excellence. C'est finalement dans cette perspective du droit de l'individu à la réalisation de soi et en raison de la pertinence sociale et culturelle de la recherche de l'excellence que le gouvernement entend soutenir le développement d'une élite sportive au Québec*¹⁵.

Le livre blanc annonce la création du Regroupement des organismes nationaux de loisir (RONL), qui englobera la Confédération des loisirs du Québec (CLQ), la CSQ et la Fédération québécoise du plein air (FQPA). Le RONL, unique structure de représentation, devient désormais le seul interlocuteur reconnu et soutenu par le gouvernement du Québec.



^g Ces deux objets, soit « le droit de l'individu à la réalisation de soi » et la « pertinence sociale et culturelle de la recherche de l'excellence », sont des dimensions fondamentales et importantes présentes dès les premiers efforts du gouvernement du Québec en matière de soutien au développement de l'excellence.

LA CRÉATION DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR SUSCITE LA GROGNE

Les organismes sportifs du Québec ont mal reçu la création du RONL. Déjà, en 1967, ils s'étaient retirés de la CLQ pour créer la CSQ. Selon eux, le fait que le sport ait été considéré comme un secteur du loisir ne passait pas non plus.

Le prisme que le livre blanc utilisait pour traiter du sport a entraîné une opposition entre les notions de « sport d'élite » et de « sport pour tous » ou de « sport de base » (particulièrement dans le milieu de l'éducation) en ce qui concernait le rôle des fédérations sportives québécoises, et même celui de l'activité physique et du sport.

Déjà, à l'époque du livre blanc, il fallait investir avec pertinence dans la promotion de l'activité physique, l'augmentation de la participation sportive et le sport de haut niveau. Avec le temps, on a appris que les filières « sport d'élite » et « sport pour tous » sont indissociables, et que les relations entre elles sont nombreuses et fructueuses.

En 1986, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonce aux fédérations sportives québécoises qu'elles peuvent désigner l'organisme qui les représentera collectivement auprès du gouvernement du Québec, et qu'il reconnaîtra ce choix sans cependant soutenir financièrement ce mandat de représentation. Les fédérations choisissent donc la Société des sports du Québec (SSQ), qui deviendra plus tard, après une fusion, la Corporation Sports Québec.



Règle de la sécurité dans les sports du Québec

Le livre blanc annonce la création d'un ministère et de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ). Dans la foulée de cette annonce, l'Assemblée nationale adopte, en décembre 1979, la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Celle-ci est suivie, en 1980, de l'entrée en scène de la RSSQ et, en septembre 1982, de la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP). En 1997, la RSSQ est abolie; la responsabilité du sport, du loisir et de l'activité physique passe alors au ministère des Affaires municipales.



UN CAS PARTICULIER : LE HOCKEY SUR GLACE

Au fil des années, aucun sport n'a reçu autant d'attention de la part du gouvernement du Québec que le hockey sur glace. Cela est le résultat d'un contexte très particulier, c'est-à-dire notamment le nombre d'adeptes et la place que ce sport occupe dans les médias et dans la culture québécoise.

En 1975, à la suite d'incidents jugés brutaux dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ), le HCJLS commande une étude sur la violence au hockey. Onze audiences publiques sont tenues et 450 personnes y participent. En novembre 1977, le comité, présidé par l'éducateur physique de l'Université de Montréal Gilles Néron, remet son rapport³⁰. Bien que le rapport soit accueilli dans la controverse, la Fédération québécoise de hockey sur glace (FQHG) appuie l'une de ses recommandations, ce qu'elle est le premier organisme du milieu à faire. L'année même de la publication du rapport Néron, la FQHG institue une règle en vertu de laquelle les mises en échec ne sont plus permises avant le niveau bantam.

En mars 1988, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, confie à un groupe de travail sur le hockey mineur au Québec, présidé par le député Robert Thérien, le mandat d'étudier la situation et de formuler des recommandations. À la suite d'audiences publiques, le rapport est déposé en juin 1989. Celui-ci recommande la mise en place d'une série de 212 mesures⁴². Globalement, il est proposé « un modèle de pratique du hockey basé sur le plaisir de jouer et la chance égale à tous selon leurs aptitudes et leurs aspirations ».

En 1990, le plan d'action gouvernemental sur le développement du hockey mineur au Québec²⁹ est rendu public. Ce plan d'action, préparé par le MLCP en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, vise à donner suite au rapport Thérien. Il comprend 3 thèmes et 34 actions à réaliser.

Le bilan de ce plan d'action est présenté à l'assemblée générale annuelle de la FQHG, en juin 1994. Au chapitre des principales réalisations prévues, on note :

- de nouveaux programmes : Hockey 2000, Franc Jeu;
- une charte de l'esprit sportif et des codes d'éthique;
- une accréditation obligatoire pour les entraîneurs;
- une révision de la Méthode d'apprentissage du hockey sur glace (MAHG);
- un nouveau plan de développement de l'excellence;
- une nouvelle structure politique;
- un investissement de 100 000 \$ pour la réalisation du plan.

En 2001, la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) tient des audiences publiques sur la violence dans le hockey mineur. Après avoir entendu 16 personnes ou organismes, elle formule 10 recommandations⁵. La CAT recommande notamment que « le gouvernement octroie les sommes nécessaires à l'embauche d'un superviseur des entraîneurs dans chaque région ». Malgré de bonnes intentions au départ, il n'y a pas eu de véritables suivis des recommandations, ni de financement additionnel par la suite.

Le seul autre sport à avoir reçu une attention gouvernementale particulière a été la boxe, avec l'*Étude de la boxe professionnelle au Québec*, publiée par la RSSQ en 1981³⁴.

LE SOCCER ET LES FILLES

Il ne faut pas oublier l'explosion du soccer dans les années 1960 et 1970, popularité stimulée respectivement par la vague d'arrivées d'immigrants et la création des Jeux du Québec.

En 1986, la Fédération de soccer du Québec (FSQ) compte 50 000 membres. Trente ans plus tard, en 2016, il y en a 179 661, dont 36,7 % (65 978) sont des filles⁹, parmi lesquelles plus du tiers (26 247) ont entre 4 et 9 ans.

Alors que dans les années 1960, le sport au Québec était presque uniquement une affaire masculine avec le hockey, le football et le baseball, le soccer a permis à un nombre spectaculaire de filles de développer leur motricité et de profiter des bienfaits de la pratique sportive. Il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui, les athlètes québécoises se distinguent sur les scènes canadienne et internationale; un bon nombre d'entre elles ont d'abord, grâce à la pratique du soccer, développé les habiletés et l'attitude requises dans les autres sports qu'elles ont choisis.





La décennie 1980-1990

Les Jeux d'hiver du Canada 1983

En février 1983, les Jeux d'hiver du Canada reviennent au Québec, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour l'occasion, et avec 18 sports au programme, la région hérite de certaines installations sportives : un nouveau pavillon des sports sur le campus de l'Université du Québec à Chicoutimi (avec un gymnase double et une piste d'athlétisme), la rénovation de l'aréna Georges-Vézina et du Palais des sports à Jonquière, la construction d'un chalet de ski et de pistes de ski de fond à La Baie et la mise aux normes de certains sites à Alma⁷.

La naissance des programmes Sport-études

Les travaux d'un comité chargé d'étudier la conciliation sport-études au Québec ont révélé qu'il existait « bel et bien un problème pour concilier le sport et les études au Québec »². Trois ans plus tard, en 1985, les premiers programmes Sport-études ont fait leur apparition au secondaire. Depuis, les établissements d'enseignement secondaire et les fédérations sportives québécoises collaborent en vue d'assurer une vie équilibrée à l'élève-athlète. Ce modèle, envié partout au Canada, a permis une augmentation du temps d'entraînement et du nombre d'entraîneurs à temps plein, et largement contribué à la réussite scolaire des élèves-athlètes.

L'École Sport-Études est créée, en 1985, par un regroupement de six cégeps et la LHJMQ. En 2007, elle change de nom pour devenir l'Alliance Sport-Études enseignement supérieur, car elle s'adresse aux étudiants-athlètes des collèges et des universités. Une autre organisation démarre ses activités en 1985 : la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ), qui a pour mission d'accompagner les étudiants-athlètes et de les soutenir financièrement dans leur poursuite de l'excellence scolaire et sportive.

Le temps de l'excellence

En 1984, le MLCP publie *Le temps de l'excellence : un défi québécois. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive*, où l'on peut lire : « Le principe d'un soutien fondamental au développement du sport de haute performance au Québec est acquis^{h,27}. »

En plus d'un objectif général – « produire un maximum d'athlètes québécois concurrentiels au plan international, en prenant appui, entre autres, sur l'accession d'un maximum d'athlètes québécois sur les équipes canadiennes » –, on fixe les cibles de performance et les objectifs suivants :

- constituer 30 % des équipes canadiennes aux Jeux olympiques d'été de 1992ⁱ;
- constituer 30 % des équipes canadiennes aux Jeux olympiques d'hiver de 1992^j;
- détenir des championnats canadiens seniors dans au moins quinze (15) disciplines sportives;
- détenir la première place dans les deux tiers des disciplines représentées par le Québec aux Jeux du Canada.

Selon cette politique, la « mise en chantier d'une politique de développement de l'excellence sportive doit s'appuyer sur un rangement prioritaire des disciplines sportives »^{k,27}.

Une première politique québécoise du sport

En 1987, le MLCP publie la *Politique du sport au Québec – L'harmonisation au bénéfice du pratiquant sportif : une nécessité*²⁸. Encore une fois, le gouvernement souhaite définir le sport hors du prisme du livre blanc de 1979.

Les objectifs sont les suivants :

- Rendre la pratique sportive et les fonctions d'encadrants accessibles à tous les Québécois;
- Hausser la qualité d'intervention du personnel d'encadrement auprès des pratiquants;
- Poursuivre le développement de l'excellence [notamment en maintenant les objectifs énoncés en 1984];
- Améliorer la concertation et diminuer les coûts de gestion.

Première étape de la politique : mettre en place des tables d'harmonisation locales, régionales et provinciales qui réunissent les milieux associatif, municipal et de l'éducation. Cette mesure découle d'un principe fondamental : « La fédération sportive a la responsabilité de développer sa discipline, et ce, à tous les niveaux de pratique. Cette responsabilité première appelle un partenariat soutenu avec les organismes du milieu »²⁸.

Le Ministère prend aussi position sur certaines « préoccupations particulières » : la femme et le sport au Québec, une pratique sportive sécuritaire, les personnes handicapées et les programmes du MLCP dans le développement du sport, les relations interprovinciales et fédérales-provinciales ainsi que le financement.

Comme cela a été annoncé dans la Politique, la SSQ et la Société des Jeux du Québec fusionnent en 1987, dans une période budgétaire difficile, pour devenir la Corporation Sports Québec. L'année suivante, en 1988, la FSSQ, la FASCQ et l'ASUQ feront de même pour former la Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE), qui prendra le nom de Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en 2010.

h Après le livre blanc de 1979, et à la suite d'un discours affirmé en faveur de la pratique populaire du sport, il fallait réaffirmer l'importance du sport de haut niveau.

i Avec un poids démographique de 25,1 %, le Québec a finalement constitué 20,7 % de la délégation canadienne à Barcelone. Les mesures prévues dans la Politique n'ont jamais été financées. On se sert toujours aujourd'hui de cette comparaison avec le poids démographique.

j Le poids démographique du Québec dans le Canada était alors de 25,1 %. Le Québec a finalement constitué 25,5 % de la délégation canadienne à Albertville-Savoie.

k Dès 1989, les nouvelles normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) ont introduit des indicateurs pour « ranger » les disciplines. Ce type d'indicateurs était toujours en vigueur pour le cycle 2013-2017 du PSDE.

L'appui du Québec à l'Association canadienne des entraîneurs

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) est créé en 1974. Bien qu'un bon nombre de fédérations sportives québécoises aient ensuite adopté les programmes de leurs vis-à-vis canadiens, ce n'est qu'en 1986 que le Québec a pleinement adhéré au PNCE.

En juin 1991, le MLCP publie le plan d'action du Conseil québécois des entraîneurs⁸, qui vise à augmenter le nombre d'entraîneurs certifiés au plus haut niveau possible en introduisant diverses mesures incitatives dans les programmes de soutien financier destinés aux fédérations sportives québécoises. Ce plan comprend également des mesures pour la disponibilité (notamment en français) des ressources pédagogiques et du personnel de formation. Le MLCP confirme ainsi que le PNCE est le programme de formation privilégié au Québec et que ce programme devra jouer pleinement son rôle en matière de formation et de perfectionnement des entraîneurs.

Un cadre d'intervention

Dans le *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*, publié en 1997, la mission ministérielle en matière de sport de haut niveau est clairement réaffirmée :

Veiller à ce que les athlètes québécois et québécoises aient accès à des services pour améliorer leur performance et augmentent ainsi leurs chances de victoire à des compétitions de haut niveau^{l,26}.

Cette mission découle d'un constat quelque peu préoccupant :

Dans tous les sports, le niveau de performance qu'il faut atteindre pour rejoindre les rangs des équipes participant aux grandes manifestations sportives internationales ne cesse d'augmenter. Les exigences sont telles que les moyens qui apparaissaient convenables il y a quelques années sont maintenant insuffisants^l.

Dans ce contexte, le Ministère entend confier « aux fédérations sportives concernées le mandat de soutenir financièrement les clubs sportifs pour l'engagement d'entraîneurs^{m,26} ». Il est notamment question de la FQSE :

[...] un réseau sportif dans le milieu de l'enseignement, de l'école primaire à l'université, desservi par les associations régionales du sport étudiant, elles-mêmes chapeautées par la Fédération québécoise du sport étudiant. Cet organisme joue un rôle de concertation et de représentation en plus de dispenser des services, notamment l'organisation de championnats et la régie de ligues. L'organisation du sport au Québec comprend donc deux structures. [...] Ainsi, le Ministère reconnaît le rôle important que joue la Fédération québécoise du sport étudiant et la soutiendra en reliant sa contribution financière à certains mandats spécifiques. Dorénavant, seules les activités de cet organisme qui s'inscriront dans les plans de développement des fédérations sportives unidisciplinaires concernées seront soutenues. Cette concordance pourra être vérifiée d'après les ententes de coopération qui seront ratifiées par ces fédérations et la Fédération québécoise du sport étudiant²⁶.

^l Cet énoncé a été très utile pour l'obtention de nouveaux investissements à compter de l'an 2000.

^m Le volet provincial du Programme de soutien aux clubs sportifs, qui était géré directement par le Ministère, est intégré au PSDE dès 1998.

SPORT, LOISIR ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Historique de la responsabilité du gouvernement du Québec :

1968-1982

Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS)

1982-1994

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

Après une douzaine d'années au MLCP, le sport, le loisir et l'activité physique relèveront de différents ministères :

1994-1998

Ministère des Affaires municipales (MAM)

1998-1999

Ministère de l'Éducation (MEQ)

1999-2001

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

2001-2003

Tourisme Québec, avec la création du Secrétariat au loisir et au sport (SLS)

2003-2005

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL)

2005-2015

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
(2005-2011 : SLS; 2011-2015 : Secteur du loisir et du sport)

2015-2016

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR),
Secteur du loisir et du sport

2016-2017

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES),
Secteur du loisir et du sport

2017-2018

MEES, Secteur du loisir, du sport et de l'aide financière aux études

2018

MEES, Secteur du loisir et du sport

L'ORIGINE DE L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT DU QUÉBEC

Le Cadre de 1997 énonce ceci : « Les consultations et les travaux exploratoires effectués récemment par le Ministère et par Sports-Québec, en collaboration avec les partenaires concernés, ont révélé l'intérêt que présente la mise sur pied d'un centre québécois de services professionnels, scientifiques et médicaux pour le sport de haut niveau, qui inclurait un service de formation et de perfectionnement spécialisé en entraînement sportif. Le Ministère, de concert avec Sports Québec et les autres partenaires concernés, poursuivra donc ses démarches afin de mettre sur pied un tel centre de services pour le sport de haut niveau²⁶. »

La même année, Sport Canada, l'Association olympique canadienne, l'ACE, la Ville de Montréal et le MAM s'associent pour fonder le Centre national multisport – Montréal (CNMM), qui deviendra officiellement l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) en 2012.



Les années 2000

À compter de la décennie 2000, on assiste à une amélioration marquée du soutien financier consacré au développement du sport.

Crédit d'impôt remboursable

Le 14 mars 2000, dans le discours sur le budget, le gouvernement instaure la « mesure de crédit d'impôt remboursable pour athlètes de haut niveau », c'est-à-dire pour les athlètes reconnus comme étant de niveaux « excellence », « élite » et « relève ». Depuis sa mise en œuvre, plus de 2 500 athlètes en moyenne par année bénéficient de ce soutien financier direct.

Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique

Deux mois plus tard, en mai 2000, le *Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique 2000-2003* est publié. Il comprend quatre orientations :

- Lutter contre la sédentarité et contribuer au mieux-être de la population;
- L'athlète : au cœur de nos préoccupations;
- Accentuer le leadership, la promotion, la visibilité et le rayonnement du Québec;
- Consolider le soutien aux partenaires en loisir et en sport²⁵.

En sport, un peu plus de 10 millions de dollars sont affectés à des installations, les plus importantes étant les suivantes : le Centre canadien de développement cycliste de Bromont, pour le cyclisme; le Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université Laval et le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM), pour le football.

Ce plan 2000-2003 ouvre la voie à un autre plan d'action, consacré celui là au développement de l'excellence sportive, publié dès 2001 : *Le Québec en quête d'excellence*³⁷.

Programme Équipe Québec

En 2003, le Programme de bourses aux athlètes et aux entraîneurs d'Équipe Québec voit le jour. Il s'adresse aux athlètes québécois qui participent régulièrement à des compétitions internationales et à leurs entraîneurs et entraîneuses. En moyenne, 425 athlètes reconnus comme étant de niveau « excellence » et leurs 115 entraîneurs reçoivent un soutien financier chaque année. Le programme comprend également des bourses aux athlètes qui se retirent de la compétition active, dans le but de faciliter leur transition vers un nouveau chapitre de leur vie. Par ailleurs, le programme est à l'origine de *Jouez gagnant!*ⁿ et du forum annuel du programme Équipe Québec.

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

En 2006, la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* est adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Une partie du produit de l'impôt sur le tabac y sera versée annuellement.

Les revenus du Fonds sont affectés au soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, de même que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux. Ainsi :

- Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase IV permettra d'investir 150 millions de dollars entre 2018 et 2022 (le total investi dans les trois premières phases avait été de 564 M\$);

ⁿ Le principal objectif de *Jouez gagnant!* est de promouvoir les bienfaits du sport et de l'activité physique auprès des jeunes, de l'enfance à l'adolescence. Les athlètes et les entraîneurs et entraîneuses boursiers du programme Équipe Québec sont invités à livrer leur message lors de conférences gratuites organisées partout au Québec par les écoles, les municipalités, les organisations sportives et les organismes communautaires. Ce programme est sous la responsabilité de l'INS Québec.

- une enveloppe totale de 110 millions de dollars est allouée au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI) peut compter sur une somme annuelle de 4 millions de dollars jusqu'en 2019-2020.

L'Institut national du sport du Québec

Lors de la présentation de son budget de mars 2010, le gouvernement du Québec annonce la construction du complexe de l'INS Québec. Un total de 28,5 millions de dollars ira à la construction de ce complexe situé au Parc olympique, à Montréal, et inauguré en 2014. L'INS Québec a pour objectifs :

- d'assurer aux athlètes de haut niveau un accès prioritaire à des plateaux d'entraînement conformes aux normes internationales sur une base permanente ou pour des stages d'entraînement;
- de fournir des services médico-sportifs et un soutien scientifique comparables aux meilleures pratiques mondiales.



L'INS Québec comprend également 9 sports « résidents^o », 8 centres régionaux d'entraînement multisports (CREM)^p et 17 centres d'entraînement unisports^q.

Placements Sports

Nul ne peut cacher le fait que les fédérations sportives québécoises, notamment les plus petites, connaissent des difficultés financières et peinent à assurer le développement de leur sport. Un groupe de travail, mandaté pour analyser différentes solutions, avait recommandé, entre autres choses, la création d'un programme d'appariement des dons.

En 2012, le Ministère ayant retenu cette recommandation, Placements Sports³⁸ est créé. Il s'agit d'un programme d'appariement des dons obtenus auprès d'entreprises privées et de mécènes par des fédérations sportives québécoises unisports reconnues.

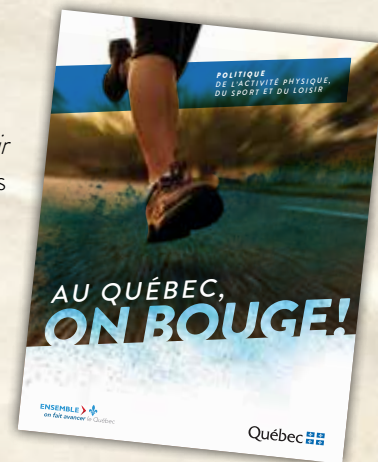
Dans l'exercice financier 2017-2018, les dons de 2,2 millions de dollars recueillis par les fédérations et l'appariement de 3,8 millions versé par le Ministère représentent un total de 6 millions de dollars générés par les fédérations.

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!

Rendue publique le 3 avril 2017, la *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!* (PAPSL) vise à augmenter la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives de l'ensemble de la population du Québec^{22, 23}. Sa mise en place, qui s'articule autour de quatre enjeux prioritaires et de huit orientations, nécessitera une mobilisation à grande échelle. Les quatre enjeux sont l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.

La cible de la PAPSL est claire et précise :

D'ici 2027, augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans²².



^o Boccia, escrime, gymnastique, judo, natation artistique, natation, patinage de vitesse, plongeon et water-polo.

^p Gatineau, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, (île de) Montréal, Québec-Lévis et Sherbrooke.

^q Aux neuf sports résidents s'ajoutent les huit sports suivants : aviron, biathlon, cyclisme sur piste, patinage artistique, ski acrobatique (bosses), ski acrobatique (sautes), ski de fond et volleyball masculin.



SPORT

DÉFINITIONS, VALEURS ET EFFETS BÉNÉFIQUES

Définitions et valeurs

Au fil du temps, il y a eu plusieurs tentatives pour définir le sport. Aucune de ces définitions ne fait consensus au sein des diverses parties prenantes du système sportif.

Au Québec, c'est probablement l'historien Donald Guay qui a le plus travaillé à élaborer une définition du sport à la fois adéquate et rassembleuse. En novembre 2017, il a expliqué ce qu'étaient pour lui les « dimensions » du sport. Il en a énuméré six¹² :

- Le sport, une activité physique;
- Le sport, une compétition;
- Le sport, un amusement;
- Le sport, un enjeu;
- Le sport, une règle de conduite;
- Le sport, un esprit.

Dans le livret *Le sport et quelques mots pour le dire*, produit en 1994 par l'Office de la langue française et la Direction des sports du ministère des Affaires municipales, on peut lire cette définition :

Activité physique qui fait appel à des habiletés techniques, nécessite un équipement et des installations spécifiques, et s'exerce sous la forme de compétitions organisées, suivant des règles reconnues³¹.

Dans la PAPSL, le sport est défini ainsi :

Activité physique pratiquée avec des règles, des équipements et des installations spécifiques, faisant appel à des aptitudes physiques, techniques, motrices ou perceptuelles, pratiquée individuellement ou en équipe dans divers contextes de pratique (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau)²².

Mais ne voir dans le sport que des habiletés physiques, des installations et des contextes de pratique serait réducteur, car là où le sport se distingue des autres formes d'activités physiques, c'est par les **valeurs** qu'il véhicule.

Selon l'historien Donald Guay :

Si le sport est une activité physique, s'il est une compétition, un amusement, un enjeu, s'il est une règle de conduite, il est aussi et surtout un esprit. Cet esprit est un complexe qui réunit les valeurs qui orientent, guident les attitudes et les conduites des organisateurs, des instructeurs, des spectateurs sportifs comme des joueurs. C'est [donc] essentiellement une morale qu'il est possible de définir comme étant l'ensemble des attitudes et des comportements conformes à l'éthique sportive dont les principes de base sont : l'équité, la justice, la loyauté. Tels sont les principes qui caractérisent, qui doivent caractériser, le vrai sportif, la vraie sportive¹².

Pour le Comité scientifique de Kino-Québec :

Le sport comporte des valeurs explicites et implicites. On attend de toutes les personnes qui y jouent un rôle, que ce soit comme athlète, entraîneure, entraîneur, gestionnaire et même spectatrice ou spectateur, qu'elles fassent preuve d'esprit sportif et qu'elles respectent les valeurs fondamentales que sont l'inclusion, la non violence, le respect des autres et de l'autorité. Parce que ces valeurs aident les jeunes à bien vivre en société, le sport peut constituer un vecteur de développement de leurs compétences sociales. Le défi consiste à mettre en place des mécanismes et des procédures afin que l'encadrement et les conditions de pratique soient orchestrés dans ce but⁴.

Effets bénéfiques des activités physiques et sportives

La plupart des lignes directrices en matière d'activité physique visent à améliorer et à maintenir la santé physique, surtout la santé cardiovasculaire et métabolique, et à réduire la prévalence de l'obésité. Or, de nombreux autres effets bénéfiques individuels et collectifs sont associés à la pratique régulière d'activités physiques. On pense par exemple aux effets sur :

- l'espérance de vie (espérance de vie en santé et espérance de vie active);
- les composantes de la condition physique (aptitude aérobie, aptitude musculaire, flexibilité et composition corporelle);
- la prévention primaire (cancers, fonction immunitaire, santé cardiovasculaire et métabolique, santé cognitive, santé mentale, santé osseuse et santé respiratoire);
- les saines habitudes de vie (alimentation, consommation d'alcool, sommeil et tabagisme);
- les finances (réduction des coûts en santé).

Chez les jeunes⁴

1. **Condition physique** — Une personne en bonne condition physique éprouve moins de difficultés à exécuter des tâches liées aux études, au travail et aux activités quotidiennes et récréatives.
2. **Santé physique** — Les effets salutaires de la pratique fréquente et ininterrompue d'activités physiques et sportives sur la santé des enfants, des adolescentes et des adolescents sont moins bien connus que ceux sur la santé des adultes, notamment parce que les problèmes de santé pour lesquels l'exercice physique peut jouer un rôle préventif et curatif affectent beaucoup moins les jeunes que les adultes.

Or, la santé n'est pas que l'absence de maladie ou d'infirmité. C'est aussi un état de bien être physique et mental, où les activités physiques et sportives peuvent jouer un rôle clé.

3. **Bien-être psychologique et santé mentale** — Durant l'enfance et l'adolescence, l'activité physique entraîne des effets bénéfiques sur plusieurs déterminants de la santé mentale. Ces effets se font sentir rapidement, mais ils sont moins marqués que ceux concernant la santé physique.

On commence à cerner les mécanismes qui expliquent ces effets salutaires, mais pour l'instant, on ne sait pas si ces derniers subsistent à l'âge adulte lorsque la pratique d'activités physiques et sportives est souvent interrompue.

4. **Fonctions cognitives, réussite et persévérance scolaires** — Au cours des dernières années, de plus en plus de recherches ont fait ressortir une association entre l'exercice physique, les fonctions cognitives, la réussite et la persévérance scolaires.
5. **Compétences sociales** — La pratique d'activités physiques et sportives peut constituer un vecteur d'adaptation sociale qui contribue à briser l'isolement. Par exemple, le sport peut donner à des jeunes partageant des goûts et des intérêts communs l'occasion de développer un sentiment d'appartenance à une équipe, à un club ou à une communauté et, ainsi, de se créer un réseau social.

Toutefois, ces effets bénéfiques n'apparaissent pas automatiquement : encore faut-il que l'encadrement et les conditions de pratique soient propices au développement des compétences sociales.

6. **Autres saines habitudes de vie** — Les jeunes qui pratiquent régulièrement des activités physiques et sportives ont généralement de meilleures habitudes de vie, notamment sur le plan de l'alimentation et du sommeil.

Les résultats sont mitigés en ce qui concerne la consommation de drogues et d'alcool, puisque des études rapportent une consommation d'alcool plus élevée chez les jeunes qui font du sport. Bien que le lien semble moins fort que chez les adultes, les jeunes actifs, particulièrement les filles, sont moins nombreux à fumer.

7. **Activité physique à l'âge adulte** — Certaines études font ressortir une association entre le niveau d'activité physique à l'adolescence et celui à l'âge adulte.

11 CLÉS DU DÉVELOPPEMENT MOTEUR DE L'ENFANT⁴⁰

1. Jouer dehors!

L'extérieur est un environnement propice au jeu actif et porteur de défis, et ce, en toute saison.

2. Jeu actif!

Permettons aux jeunes de pratiquer des activités physiques à un niveau d'intensité élevé, ce qui convient bien à la nature de l'enfant.

3. Jeu libre!

Le jeu libre qui résulte de l'initiative de l'enfant favorise son développement global et sa créativité.

4. Tous les jours!

Les enfants ont besoin de bouger de façon quotidienne et spontanée.

5. Variété!

Expérimenter une gamme de jeux, d'activités et de sports dans différents contextes permet à l'enfant d'optimiser le développement de ses habiletés motrices.

6. Plaisir!

Le jeu actif doit demeurer ludique et être fait avec plaisir.

7. Confiance en soi!

L'enfant pourra pratiquer plus facilement un grand nombre d'activités s'il maîtrise les habiletés motrices de base et il en retirera ainsi plus de plaisir.

8. Simplicité!

Tout, autour des enfants, est prétexte au développement moteur.

9. Adapté!

Le jeu et les activités physiques doivent être ponctués de défis et adaptés aux capacités, aux besoins et aux goûts de l'enfant.

10. C'est l'affaire de tous!

Nous jouons tous, sans contredit, un rôle crucial quant à la qualité de l'expérience vécue.

11. Sécurité bien dosée!

C'est par des expériences diversifiées que l'enfant qui joue développera et appliquera les comportements d'autoprotection nécessaires à sa sécurité. Évitions, par surprotection, de devenir un obstacle au jeu des enfants.

Pour les collectivités

Dans le rapport *Renforcer le Canada : les avantages socioéconomiques de la participation sportive au Canada*, du Conference Board du Canada, on explique notamment ce qui suit :

Le sport touche à de nombreux aspects de la vie des Canadiens; pourtant, bon nombre d'entre eux n'ont pas conscience de la profonde influence qu'il a sur eux :

- *Il change l'être humain – notamment son état de santé et son bien-être, son réseau social et son sentiment d'appartenance, et ses compétences;*
- *Il modifie les collectivités – y compris la cohésion sociale et le capital social qui les caractérisent;*
- *Il a un effet sur l'économie – en créant des emplois et en donnant du travail à des milliers de Canadiens;*
- *Il aide à façonner notre identité nationale et culturelle⁶.*

Les éléments suivants font souvent partie des bénéfices collectifs associés à une pratique sportive régulière. Celle-ci peut contribuer :

- à réduire les coûts de santé, malgré des coûts inhérents aux blessures;
- à lutter contre le tabagisme et la délinquance, et à prévenir la consommation d'alcool ou de drogues;
- à augmenter le sentiment d'appartenance d'un jeune à son école;
- à accroître la persévérance et la réussite scolaires;
- à promouvoir des valeurs comme le respect, le dépassement de soi et le travail en équipe;
- à faciliter l'inclusion sociale et l'intégration des nouveaux arrivants au Québec.

Pour les Nations Unies, « le sport peut également aider à bâtir une culture de paix et de tolérance en rassemblant les gens sur un terrain commun, par-delà les frontières nationales et autres pour promouvoir la compréhension et le respect mutuel »³².

Dans le giron olympique, le « sport » est celui pratiqué sous la responsabilité des fédérations sportives internationales ou présenté aux Jeux olympiques, alors que le « sport pour tous » relève des pratiques libres et de l'activité physique.

Au Québec, où le sport fait partie de notre culture, donc de notre identité, on fait davantage de nuances, comme on le verra plus bas avec les cinq contextes de la pratique sportive.



PRATIQUE SPORTIVE

Esprit sportif et éthique

Dans tous les contextes de la pratique sportive et dans toutes les structures d'encadrement, il est primordial de faire comprendre aux jeunes qu'adopter un mode de vie sain et physiquement actif est essentiel pour leur santé actuelle et future. Car, au-delà des performances, des victoires et des défaites, l'important c'est d'intégrer la pratique sportive à son quotidien.

Une pratique qui valorise l'esprit sportif : l'idée n'est pas nouvelle, certes, mais elle est toujours d'actualité. En 1994, la RSSQ résumait ainsi les manifestations de l'esprit sportif, qui permettent de le reconnaître et d'en faire la promotion³⁶ :

1. L'observation des règlements;
2. Le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions;
3. Le respect de l'adversaire;
4. Le souci de l'équité;
5. Le maintien de sa dignité.

En 2006, dans son *Avis sur l'éthique en loisir et en sport*, le MELS jette les bases d'une concertation visant à rallier, autour d'une même vision éthique du loisir et du sport, les acteurs de ces sphères d'activité qui sont préoccupés par l'apparition de situations et de comportements inappropriés.

Basé sur une réflexion éthique, cet avis a pour objectifs principaux la reconnaissance des valeurs à promouvoir, et ultimement, la préservation d'un milieu du loisir et du sport sûr et accueillant pour tous¹⁹.

Expérience sportive positive

Les personnes qui pratiquent un sport ne le font pas pour les mêmes raisons ni avec les mêmes objectifs ou attentes. Il est donc primordial de prendre en compte les différences individuelles, d'autant plus que les gabarits, les aptitudes physiques, motrices ou perceptuelles, ou le niveau d'exécution technique varient d'une personne à l'autre.

Mais peu importe le milieu de vie ou la structure d'encadrement, l'expérience sportive doit être agréable, stimulante et positive, et ce, dès l'enfance.

L'expérience sportive positive n'est pas garantie par le seul fait de remporter la victoire, d'atteindre un nouveau record, ou même de se rendre aux Jeux olympiques. De plus, pour les jeunes qui ne feront pas partie de l'élite sportive internationale ou nationale, et c'est la très grande majorité, il faut s'assurer que le développement de leur talent est approprié, sain et sécuritaire, et que l'entraînement est pimenté d'une importante dose de plaisir. Car se priver de pratiquer un sport, ou plusieurs sports (la pratique de plusieurs sports étant idéale, histoire d'acquérir diverses habiletés motrices), c'est se priver des nombreux effets bénéfiques individuels et collectifs qui en découlent.

En effet, la maîtrise des habiletés motrices favorise l'émergence d'un fort sentiment de compétence et de confiance en soi. L'enfant éprouvera alors davantage de plaisir et de satisfaction à pratiquer quotidiennement une variété d'activités physiques, car il aura envie de reproduire, dans de nouvelles activités, l'expérience gratifiante qu'il aura vécue⁴¹. Les habiletés motrices constituent également les assises de l'apprentissage des habiletés sportives et motrices complexes, permettant ainsi l'accès à la pratique sportive.

L'expérience sportive positive des jeunes trouve sa source dans :

- la place prépondérante du plaisir et de la satisfaction;
- les effets bénéfiques individuels;
- le respect des valeurs éthiques et de l'esprit sportif;
- le respect des attentes, des champs d'intérêt et des capacités de chaque personne;
- un entraînement adapté;
- l'attention portée aux enfants qui ont du talent et le désir de progresser vers un haut niveau d'excellence, mais sans l'imposition d'une trop lourde pression, puisque rien ne presse avant l'adolescence. En fait, il n'y a que trois sports (gymnastique, patinage artistique et plongeon) où seuls les enfants possédant un talent « spécial » confirmé par une entraîneure ou un entraîneur expérimentés, et qui font partie du niveau « espoir » de leur fédération sportive québécoise, peuvent s'engager dans une phase de spécialisation dès l'enfance, à la condition qu'elle soit appropriée;
- des entraîneures et des entraîneurs qui sont des modèles par leurs attitudes et leurs comportements;
- des parents qui :
 - accompagnent leurs enfants et veillent à ce qu'ils aient une expérience sportive positive;
 - évitent de revivre ou de vivre, à travers leurs enfants, ce qu'ils ont accompli ou ce qu'ils auraient aimé accomplir eux mêmes;
 - respectent les officiels et leur travail;
 - ont des attentes raisonnables (et réalistes), et établissent un contexte propice au dialogue avec le personnel d'entraînement;
 - agissent avec maturité et dignité envers quiconque assiste aux compétitions;
 - encouragent leurs enfants en toutes circonstances – succès, échecs, difficultés – pour qu'ils profitent pleinement **d'une expérience sportive toujours positive!**

PRATIQUE SPORTIVE DES ENFANTS

Plusieurs organisations ont publié des documents sur ce sujet, notamment :

- l'Institut international des droits de l'enfant, avec sa *Charte des droits de l'enfant dans le sport*¹⁶;
- le MELS, avec le *Code d'éthique du parent. Mon enfant et le sport – Le plaisir d'abord!*¹⁷.



Sport et réussite scolaire

La réussite scolaire fait partie des effets positifs de la pratique sportive. Et qui dit réussite dit persévérance. Au Québec, de nombreux programmes allient sport et réussite éducative :

1. Plusieurs écoles primaires ont des projets qui donnent une place accrue au sport et à l'activité physique. Un grand nombre d'écoles secondaires offrent des programmes dits de « concentration sportive » ou d'« option sport ». Dans les deux cas, il s'agit de stratégies qui favorisent la réussite scolaire.
2. Les activités *intramuros* des établissements d'enseignement et les activités parascolaires interécoles au sein des instances régionales de sport étudiant et du RSEQ contribuent fortement à la réussite scolaire et à la santé des jeunes.
3. Les programmes Sport-études reconnus au secondaire par le Ministère sont axés sur la réussite du projet sportif et du projet scolaire. Dans ces programmes, les partenaires sportifs (clubs, associations régionales et fédérations) ainsi que les écoles et les commissions scolaires accordent la priorité à la réussite scolaire des élèves-athlètes.
4. L'Alliance Sport-Études, enseignement supérieur, et ses établissements participants contribuent également à la réussite des étudiants-athlètes dans les collèges et les universités du Québec. La FAEQ encourage la réussite scolaire par ses programmes de bourses et par certains services qu'elle met à la disposition des étudiants-athlètes.

La réussite et la persévérance scolaires engagent ainsi toute la communauté sportive du Québec.

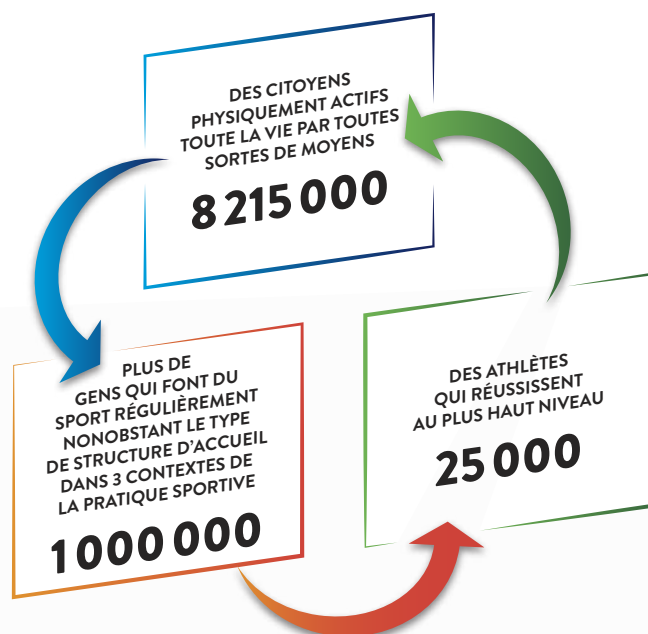
Langage commun pour développer une culture sportive

La compréhension du sport a beaucoup évolué depuis le livre blanc de 1979. À l'époque, le Ministère avait réparti l'activité physique, le « sport de base » et le sport d'élite dans trois directions distinctes.

En 2006, un exercice interne de planification stratégique visant le développement d'une culture sportive québécoise a révélé :

- qu'il n'y avait pas de clivage entre activité physique et sport, y compris en contexte de haut niveau;
- qu'il fallait des interventions dans les trois axes décrits à la figure 1 (ci-dessous) pour augmenter le nombre de personnes qui font régulièrement de l'activité physique, pour augmenter le nombre d'adeptes dans les divers contextes de la pratique, peu importe le type de structure d'accueil, et pour améliorer les performances des athlètes sur les scènes canadienne et internationale. Ces axes évoluent dans un seul système, sans opposition et en toute complémentarité.

FIGURE 1: LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE SPORTIVE QUÉBÉCOISE



Les trois axes d'intervention¹⁸, interreliés et agissant dans une dynamique globale, permettent de joindre l'ensemble de la population québécoise.

Tous les acteurs et partenaires du sport québécois à l'échelle locale, régionale ou provinciale ont réussi, depuis 30 ans, à se comprendre quand il s'agissait de qualifier, avec les quatre sphères de la pratique sportive, le type d'expérience sportive ou l'offre de services. Les deux textes suivants en ont tracé la voie :

- Une définition des composantes de la pratique sportive du Québec : une dynamique bien définie³⁵;
- Compréhension commune de la pratique sportive³⁹.

Les termes *initiation*, *récréation*, *compétition* et *excellence* ont été largement utilisés dans le milieu du sport au Québec, notamment dans les lettres patentes et les règlements généraux des fédérations sportives québécoises et des autres organisations impliquées dans le sport.

Fallait-il dire *sphères* ou *niveaux* de la pratique sportive?

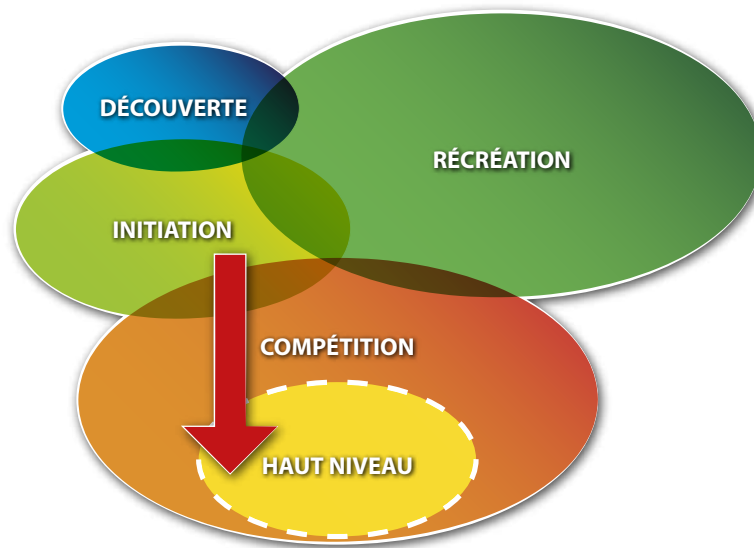
La notion de sphère ne visait pas à circonscrire de façon étanche ces quatre dimensions. Étant donné la présence d'interfaces, ou de zones grises, entre les sphères, la définition de deux sphères peut probablement être utilisée pour décrire un même contexte de pratique. Qu'il soit parfois difficile de distinguer dans quelle sphère on se situe n'est pas très grave.

La notion de niveau de la pratique sportive a souvent suggéré une forme de hiérarchie verticale où il faut progresser d'un niveau à l'autre, mais ce n'est pas l'objectif de cette notion. Plusieurs personnes trouvent parfaitement leur compte dans une pratique récréative organisée, sans s'investir dans une préparation visant à atteindre un niveau élevé de performance. Certains sportifs évoluent dans des réseaux intéressants de compétition, savent tout à fait qu'ils n'atteindront jamais la scène internationale et trouvent cela très bien ainsi.

Il convient également de rappeler que les appellations *sphères* ou *niveaux* n'ont jamais visé à décrire les stades de la croissance et de la maturation de la personne, même si certaines organisations ont employé, à tort, ces termes pour ce faire.



FIGURE 2 : LES CINQ CONTEXTES DE LA PRATIQUE SPORTIVE⁵



Lors de la publication du *Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises* (PRFSQ)²⁰, et plus particulièrement à l'occasion de la publication de la PAPSL, le Ministère a expliqué qu'il convenait mieux dorénavant de parler des « contextes » de la pratique sportive. Du même coup, un cinquième contexte s'est ajouté, celui de la *découverte*.

Cinq contextes

Découverte

Activité durant laquelle le participant prend contact avec une discipline sportive. C'est en quelque sorte un point de départ en vue de la pratique d'une discipline sportive. L'activité de découverte peut prendre des formes différentes (ex. : démonstration par des athlètes, participation ponctuelle à un jeu adapté, observation d'une compétition)²¹.

Rôle des fédérations sportives québécoises : former et outiller les gens ou les organismes qui seront responsables d'offrir cette première prise de contact; proposer des activités de promotion (ex. : tournées sportives).

Initiation

Contexte à l'intérieur duquel le participant acquiert les connaissances et développe les habiletés et les aptitudes nécessaires à la pratique d'un sport, l'initiation est fondamentalement une démarche pédagogique qui doit favoriser l'expression du jeu inhérente au sport²¹.

Rôle des fédérations sportives québécoises : fournir les outils nécessaires, former des intervenantes et intervenants, élaborer des stratégies pédagogiques et du matériel, concevoir ou modifier des règles, et encourager une formation globale et polyvalente. Les fédérations devraient être en mesure d'utiliser les nouvelles technologies pour les outils pédagogiques, le contenu, l'organisation des séances, etc.

⁵ Nouveau concept adapté de : Régie de la sécurité dans les sports du Québec, Regroupement Loisir Québec (1984). *Une définition des composantes de la pratique sportive au Québec : une dynamique bien définie.*

Récréation

Activité de récréation fondamentalement axée sur le jeu et sur le plaisir de pratiquer un sport, la récréation répond davantage à l'univers du jeu qu'à celui de la performance. Les règles et l'encadrement soutiennent de façon harmonieuse le déroulement du jeu, tout en permettant le divertissement et le délassement des participants à l'intérieur des caractéristiques essentielles du sport²¹.

Rôle des fédérations sportives québécoises : promouvoir la discipline sportive, proposer des règles ou des formats adaptés de parties ou de tournois (par exemple), former des animatrices et des animateurs, axer les activités sur le plaisir et veiller à la sécurité des participantes et des participants.

Compétition

Regroupant des athlètes qui participent à un sport tout en aspirant à la victoire ou au titre de champion de leur activité, ce contexte implique l'existence d'un réseau de compétition et d'un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement régis par une fédération sportive. La compétition tend davantage à la performance qu'au jeu et, parce qu'elle exige de la part du participant des habiletés techniques de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la confrontation plus développé que dans les contextes précédents, ce contexte nécessite un encadrement soutenu et étoffé²².

C'est ici qu'on trouve les principaux réseaux de compétition régionaux, québécois et canadiens des fédérations sportives québécoises, les Jeux du Québec, les Jeux du Canada, les réseaux régionaux et provinciaux du RSEQ, etc.

Rôle des fédérations sportives québécoises : sanctionner les événements, former le personnel d'entraînement et les officiels, assurer la sécurité et maintenir des liens étroits avec les fédérations canadiennes et internationales.

Excellence (haut niveau)

Ce terme est porteur d'une finalité très élevée de perfection. C'est le contexte de la pratique sportive où on trouve les athlètes engagés dans une recherche de très haute performance. Les paramètres de pratique liés à cette sphère doivent être de nature à soutenir cet engagement chez l'athlète²¹.

Il s'agit du niveau de performance le plus élevé, dans chaque discipline sportive, sur la scène internationale. Les athlètes de ce contexte prennent part aux Jeux olympiques et paralympiques, aux championnats du monde et aux coupes du monde senior de leur discipline sportive, ou évoluent dans les premiers réseaux professionnels mondiaux (LNH, NBA, NFL, MLB, FIFA 1^{re} Division, ATP, WTA, etc.).

Rôle des fédérations sportives québécoises : faire cheminer le talent sportif vers le haut niveau en diffusant, en évaluant périodiquement et en revoyant, au besoin, le modèle de développement des athlètes (y compris les athlètes des Jeux du Québec et des programmes Sport-études au secondaire); désigner les athlètes auprès du Ministère; organiser les championnats provinciaux; sélectionner les personnes qui composent les délégations du Québec pour les championnats canadiens et les Jeux du Canada; superviser les programmes Sport-études au secondaire et la Finale des Jeux du Québec; avoir un programme qui comprend au moins une équipe du Québec; participer à l'encadrement de centres d'entraînement provinciaux ou nationaux.

LE QUÉBEC N'ADHÈRE PAS À LA DÉMARCHE PANCANADIENNE ACSV – DLTP/A

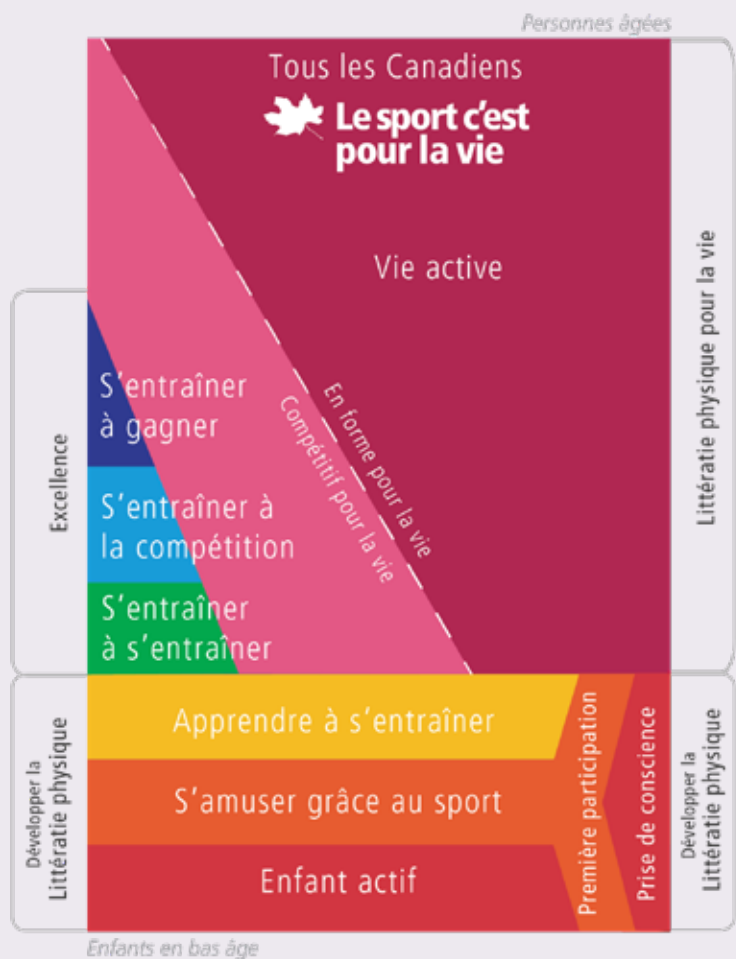
Pour le gouvernement canadien et les fédérations sportives canadiennes, ainsi que pour de nombreux gouvernements provinciaux et territoriaux et de nombreuses organisations, la démarche « Au Canada, le sport c'est pour la vie! / « Développement à long terme du participant/athlète » (ACSV – DLTP/A) et ses sept stades sont utilisés pour décrire la pratique sportive. On dit souvent que ce modèle générique est un outil de premier plan pour harmoniser les programmes sportifs.

La démarche pancanadienne et son modèle générique ont, depuis 2005, fortement débordé le mandat de développement des athlètes établi à l'origine. Le gouvernement du Québec n'a pas adhéré à ce changement.

Pendant plus de 20 ans, du début des années 1980 à 2005, au Québec, le milieu sportif s'était doté d'un langage commun avec les « sphères de la pratique sportive ». *La Politique canadienne du sport 2012* a emboîté le pas en adoptant cette terminologie pour décrire les contextes de la pratique sportive.

Il y a, au Québec, une compréhension différente de ACSV – DLTP/A étant donné nos trois axes de la culture sportive, la description de nos cinq contextes de la pratique sportive ou même le cheminement du talent sportif vers le haut niveau.

C'est pourquoi le Québec ne fait pas la promotion de ACSV – DLTP/A et n'adhère pas non plus au mouvement ACSV ni à la Société du sport pour la vie.



PARLONS SPORT

L'usage vernaculaire du mot *sport* et de ses divers qualificatifs a souvent contribué à l'incompréhension et à la confusion, suscitant de ce fait des débats stériles.

Souvent, dans des débats publics ou privés, on a opposé « sport d'élite » (ou sport de haut niveau) et « sport de masse » (ou sport pour tous), comme s'il fallait faire un choix entre les deux, notamment en ce qui concerne le financement public. Parfois, cette opposition relève de l'idéologie. Au Québec, on sait depuis longtemps qu'il n'est pas important de se préoccuper de ces deux filières, mais qu'il faut plutôt agir dans les trois axes d'intervention présentés à la figure 1.

Au Québec, on investit dans le sport de haut niveau pour :

- soutenir la poursuite de l'excellence;
- promouvoir les athlètes de haut niveau comme modèles d'engagement, de dépassement et de résilience;
- contribuer au développement d'une véritable culture du sport;
- exprimer notre fierté en rivalisant avec les meilleurs et en excellant partout au Canada et dans le monde.

Est-il vrai que la « masse » génère une « élite », et que l'« élite » encourage la « masse »? Cette question est souvent posée, mais il semble que la réponse ne soit pas facile à trouver.

Si, statistiquement parlant, la présence d'un grand nombre de participantes et de participants permet de découvrir des jeunes ayant du potentiel, elle ne garantit pas leur engagement futur ou la présence de l'encadrement dont ils auraient besoin pour progresser. Par exemple, le nombre de garçons jouant au soccer au Canada est bien plus élevé que celui de la majorité des pays qui devancent le Canada au classement mondial. Même phénomène pour le hockey, où des États ayant moins de joueurs (comme la Suède, la Finlande et la République tchèque) en comptent davantage que le Québec dans la LNH. Il y a donc d'autres facteurs expliquant la « production » d'une élite sportive.

Le modèle pyramidal a largement été utilisé dans les différentes structures sportives à travers le monde au cours des dernières décennies. Selon ce modèle, une importante base de participants est nécessaire pour développer des athlètes de pointe. Or, des preuves empiriques¹⁴ ont démontré que tous les athlètes ne franchissent pas les mêmes étapes pour parvenir à un haut niveau. Par exemple, certains sont en mesure de transférer des acquis vers une autre discipline sportive pour finalement performer à un haut niveau (comme une ancienne gymnaste qui se reconvertirait en skieuse acrobatique dans la discipline des sauts). Ainsi, la présence d'une grande base de participants n'est pas garante du développement du talent sportif. L'encadrement et les programmes offerts aux athlètes jouent un rôle déterminant.

LES SUCCÈS DES ATHLÈTES DU QUÉBEC AUX JEUX OLYMPIQUES ONT-ILS VRAIMENT CONTRIBUÉ À ATTIRER PLUS DE JEUNES VERS LE SPORT, ET À RETENIR DAVANTAGE DE JEUNES DANS LEUR SPORT?

L'engouement pour la gymnastique suscité par l'« effet Nadia » après les Jeux olympiques de 1976 a été bien réel, mais il en a été autrement pour bien des sports pratiqués par nos médaillés olympiques : athlétisme, biathlon, canoë-kayak de vitesse, judo, lutte olympique, patinage de vitesse courte piste, ski acrobatique, surf des neiges, tennis et vélo de montagne.

Les enfants et les adolescents ne s'investissent pas dans une démarche de haut niveau uniquement parce qu'ils ont été témoins de la performance des grands athlètes. Ce choix est davantage le fruit de leur propre talent, du soutien de leur environnement personnel, de la qualité de toutes leurs conditions d'entraînement et surtout du plaisir qu'ils retirent de leur cheminement.

JOUEZ GAGNANT!

Pour le gouvernement du Québec, il est important de faire la promotion des valeurs du sport et de l'activité physique. Il fallait donc trouver un moyen de montrer que ces valeurs sont exactement ce que véhicule le sport de haut niveau.. La solution : le programme *Jouez gagnant!*, sous la responsabilité de l'INS Québec.

S'adressant principalement aux enfants et aux adolescents, *Jouez gagnant!* a pour objectif principal de promouvoir les bienfaits du sport et de l'activité physique chez les jeunes. Les athlètes et les entraîneurs boursiers du programme Équipe Québec sont invités à livrer leur message lors de conférences gratuites organisées partout au Québec par les écoles, les municipalités (camps de jour, services des loisirs et des sports), les organisations sportives (clubs, associations régionales, fédérations sportives, événements) et les organismes communautaires.

En 2017-2018, 546 conférences ont été présentées dans 494 lieux, où 67 conférenciers ont rencontré 98 025 jeunes.



Sport de participation ou de compétition? Amateur ou professionnel?

On parle parfois de « sport de participation » ou de « sport de compétition ». Or, le mot *sport* comprend nécessairement la notion de compétition (et d'enjeu). Par ces deux termes, *sport de participation* et *sport de compétition*, on cherche maladroitement à désigner des finalités sportives différentes. C'est pour cette raison que l'on choisit de parler des cinq contextes de pratique sportive.

Doit-on encore parler de sport amateur? Il arrive fréquemment, particulièrement dans les médias, que ce terme soit utilisé. Il tient son origine de la naissance des Jeux olympiques de l'ère moderne. En effet, pendant longtemps, les Jeux olympiques étaient réservés aux athlètes dits « amateurs », selon la définition de la règle 26 de la Charte olympique :

Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné par goût et par diversion, ou pour son bien-être physique ou moral, à la pratique du sport, sans en tirer aucun profit matériel, directement ou indirectement³. [...]

Même à cette époque, il était de notoriété publique que bien des athlètes des pays de l'Est étaient en fait des athlètes à temps plein, communément appelés « athlètes d'État », qui recevaient une solde de militaires.

De nos jours, les athlètes de plusieurs sports dans le programme olympique sont très bien rémunérés (ex. : basketball, golf, tennis, soccer, hockey sur glace). Dans certains sports, comme l'athlétisme, la natation ou le ski alpin, les bourses et les commandites offertes aux athlètes sont importantes.

Au Québec, les athlètes reconnus comme étant de niveau « excellence » touchent des deux paliers de gouvernement un montant total net de près de 30 000 \$ par année, en plus des montants qu'ils reçoivent de leurs commanditaires personnels. Ils sont le plus souvent des athlètes à temps plein.

Sur la scène internationale, quelques sports font encore la distinction entre amateur et professionnel : la boxe, le golf et le patinage artistique. Dans le cas de la boxe, la distinction est due à la présence d'organismes de régie différents, et dans les deux autres cas, à des raisons philosophiques et historiques. Autrement, le terme *amateur* n'a plus rien à voir avec les athlètes qui prennent part aux Jeux olympiques.

Sport civil, étudiant et fédéré

Pendant la période de croissance des institutions municipales et des établissements scolaires à la fin des années 1960, le terme *sport civil* apparaît au Québec pour distinguer ce dernier du *sport scolaire* ou *étudiant* pratiqué dans le milieu de l'éducation (ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire). Cette distinction est sémantiquement correcte, puisque à peu près tout ce qui se fait en dehors du cadre et de l'intervention de l'État relève de la société civile.

SPORT « SCOLAIRE » VERSUS SPORT « CIVIL » : UN FAUX DÉBAT

La distinction entretenue historiquement entre le sport « scolaire » et le sport « civil » a toujours été éloignée de la nature du sport, tout en engendrant une sorte de faux problème fondé sur la nature des structures d'encadrement de la pratique sportive.

L'analyse du professeur Michel Bellefleur à ce sujet est percutante. Il rappelle l'écart entre la nature du sport et les lieux de pratique. Décrivant l'histoire du sport au début des années 1970, une période caractérisée par la construction de nombreuses installations sportives dans les établissements d'enseignement québécois en réponse au rapport Parent^s, ainsi que par une construction rapide sur le plan municipal, Bellefleur écrit :

On commença alors à parler de réseau municipal, ce qui fit naître la distinction sémantiquement aberrante entre le sport scolaire et le sport civil qui ne correspondait en rien à la nature du sport lui-même, mais à ses lieux de développement, qui avaient en commun d'être deux bassins de fonds publics relativement autonomes au plan social et politique et qui pouvaient être exploités simultanément pour le développement des mêmes sports. Le problème engendré à cette époque était sérieux et lourd de conséquences, car il faudra près d'une « génération » de concertation scolaire-municipale pour rendre les installations et équipements réalisés accessibles à l'ensemble des communautés de base^t. Cette situation engendra aussi un autre problème, mais interne au monde sportif et qui allait perdurer, à savoir de ne jamais parvenir à créer une attitude positive de complémentarité et de collaboration pour le développement du sport entre la CSQ et le sport scolaire¹.

Le sport au Québec comprend cependant de nombreuses structures d'accueil : clubs sportifs; associations sportives (locales ou régionales) ou, dans certains cas, fédérations sportives québécoises; établissements d'enseignement – écoles primaires, écoles secondaires, collèges, cégeps et universités (leurs équipes représentatives et leurs programmes *intramuros*) –; centres d'entraînement unisports; municipalités (lorsqu'elles offrent directement les activités); entreprises privées; centres communautaires; camps de jour ou camps de vacances.

Il est pertinent de rappeler que même en 1997, les fédérations sportives québécoises devaient assumer la formation des entraîneurs ainsi que des officiels et veiller à la sécurité dans le sport dans le milieu de l'éducation, tout comme dans les autres structures d'encadrement. Toutefois, l'approche des « ententes de coopération » s'est révélée difficile et peu concluante.

^s Le rapport Parent est issu de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Cette commission royale a fait état de la situation de l'éducation au Québec dans les années 1960. Le rapport suggérait diverses réformes du système d'éducation québécois, en proposant notamment la création du ministère de l'Éducation, la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et la création des cégeps.

^t La *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!* reprend cet enjeu toujours actuel : « Le Ministère entend mettre à profit l'expertise locale, régionale et nationale dans la mise en œuvre de la Politique. Il veillera à ce que la concertation se fasse de façon efficiente, en particulier entre les milieux scolaire et municipal, entre les organismes nationaux responsables des loisirs ainsi qu'entre les fédérations sportives et les organisations sportives du milieu de l'éducation »²².



Au Québec, ce qui est hors du cadre de l'État, c'est le « milieu associatif ». L'ensemble des associations et des clubs sportifs de la scène locale (en plus de leurs organismes nationaux) sont d'ailleurs au cœur de l'offre de services en matière de sport au Québec.

Enfin, l'utilisation du terme *sport fédéré* est assez courante, le plus souvent pour le distinguer du sport pratiqué dans le milieu de l'éducation. Cette distinction produit cependant une image un peu simpliste, car les fédérations sportives québécoises sont également responsables de certains aspects du sport étudiant, tels que la formation des entraîneurs, la formation et la supervision des officiels, et la mise en œuvre des règlements de sécurité. De plus, la grande majorité des équipes membres du RSEQ sont aussi membres de la fédération sportive régissant leur sport.

Fédérations sportives

L'importance du rôle des fédérations sportives est indéniable, avec leurs programmes diversifiés, leurs activités de promotion et l'organisation d'événements à l'échelle canadienne ou internationale. Elles contribuent également aux programmes sportifs qui ne leur sont pas affiliés officiellement, en plus d'offrir, par certaines de leurs activités, des services aux joueurs de hockey adultes, aux skieurs, aux nageurs ou aux golfeurs dont la pratique ne nécessite pas une régie officielle. Ainsi, les fédérations sportives québécoises sont utiles pour des milliers de personnes qui ne font pas partie de leurs membres.

Concluons cette partie en affirmant ceci : il faut éviter de s'empêtrer dans toutes ces caractéristiques qui n'ajoutent rien à la définition globale du sport et d'un sport inclusif. Les mêmes effets bénéfiques individuels et collectifs sont présents, peu importe le milieu de vie, la structure d'encadrement ou le vocabulaire utilisé; par conséquent : **LE SPORT, C'EST LE SPORT!**

STRUCTURES D'ENCADREMENT DIVERSIFIÉES

Le Québec est riche de la diversité des structures d'encadrement qui sont à la base du système sportif pour la pratique « organisée »^u. Cette diversité reflète bien celle de la clientèle : des personnes qui pratiquent un sport pour des raisons et dans des contextes et des lieux différents, encadrées par du personnel rémunéré ou par des bénévoles responsables de l'initiation, de l'animation ou des programmes d'entraînement. Bref, la structure d'encadrement colle à la réalité des besoins et des attentes. Cette structure, c'est la « cellule » qui offre les programmes, qui recrute les adeptes ainsi que le personnel requis. Il convient donc de distinguer « structures d'encadrement » et « propriétaires d'équipements », que les gens confondent souvent.

Plusieurs structures d'encadrement participent à l'offre de services en sport organisé. Il faut les exploiter au maximum, partout au Québec, pour favoriser l'accessibilité du plus grand nombre de personnes au plus grand nombre possible d'occasions de pratique. Ces structures sont la base même du système sportif québécois. Les voici :

1. Le club sportif;
2. L'association sportive (locale ou régionale) ou, dans certains cas, la fédération sportive québécoise (équipe du Québec);
3. L'établissement d'enseignement (école primaire ou secondaire, collège, université), avec ses équipes et ses programmes *intramuros*;
4. Le centre unisport d'entraînement;
5. La municipalité (lorsqu'elle offre directement des activités);
6. L'entreprise privée;
7. Le centre communautaire;
8. Le camp de jour ou le camp de vacances.

Les valeurs du sport et ses effets bénéfiques pour la société s'étendent à tous les types de structures d'encadrement. Ces dernières étant à la base du système sportif, elles doivent être régies par les fédérations sportives québécoises en ce qui a trait aux catégories d'âge, aux qualifications des intervenantes, des intervenants et des officiels, aux règles de jeu ou de compétition et aux normes des installations. Les fédérations sportives doivent porter une attention particulière à la nécessité d'adapter, lorsque requis, les règles de pratique de leur sport à la réalité du milieu de l'éducation.

^u Contrairement à l'Europe, où tout le système sportif est organisé dans les clubs, et aux États-Unis, où tout semble être organisé dans le milieu de l'éducation (ce qui est une perception plutôt illusoire, car l'offre sportive en milieu associatif et privé est énorme).

Rôle des institutions publiques

Les établissements d'enseignement

La *Loi sur l'instruction publique* (article 90) explicite les fonctions et pouvoirs liés aux services extrascolaires :

Le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école¹⁰.

PRESCOLAIRE A L'UNIVERSITÉ

DU PRÉSCOLAIRE À L'UNIVERSITÉ

« Au préscolaire, les enfants sont initiés par le jeu à diverses activités physiques. Grâce aux services de garde en milieu scolaire, aux cours d'éducation physique et à la santé, aux cours et activités artistiques, aux activités ludiques pendant les récréations et aux activités parascolaires offertes par tous les établissements d'enseignement, cette initiation peut se poursuivre à des degrés divers jusqu'à l'université. Les jeunes de tous âges ont alors l'occasion de vivre des expériences gratifiantes, susceptibles de les encourager à poursuivre la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs. D'ailleurs, en s'initiant à des activités diversifiées, enfants, adolescentes et adolescents peuvent découvrir celles qui leur conviennent et y rester fidèles. De plus, en leur offrant des environnements favorables, les établissements d'enseignement réunissent le désir d'apprendre et celui d'être physiquement ou socialement actif²². »

Voici les modalités de la pratique d'activités physiques et sportives à l'école primaire et secondaire :

- Le programme ministériel d'éducation physique et à la santé, qui mentionne « un minimum de deux heures par semaine au primaire et, au secondaire, de 100 heures au 1^{er} cycle et de 50 heures par année au 2^e cycle »¹⁰;
- L'environnement de l'élève : le transport actif vers l'école, la cour d'école (lorsqu'elle est bien aménagée), les récréations (si elles sont actives) et les services de garde (si des activités physiques et sportives sont offertes);
- Les activités parascolaires *intramuros* et interécoles;
- Les programmes de concentration sportive dans l'horaire normal de l'élève;
- Les programmes Sport-études reconnus par le Ministère (uniquement au secondaire)^y.

Au primaire, il y a plutôt lieu de privilégier une formation sportive globale et polyvalente²⁴ pour tous les jeunes qui sont engagés dans les meilleurs niveaux de performance de leur groupe d'âge.

Les écoles primaires qui souhaiteraient mettre un accent particulier sur le sport dans leur projet éducatif peuvent :

- maximiser le nombre d'heures d'éducation physique et à la santé;
- augmenter l'offre d'activités physiques et sportives au parascolaire et au service de garde;
- s'inspirer des écoles primaires qui offrent le programme Santé globale^w;
- adhérer au programme ISO-ACTIF ou au programme En forme du RSEQ^x;
- bénéficier de la mesure 15023 – *À l'école, on bouge au cube!*^y.

Les municipalités

La *Loi sur les compétences municipales* (chapitre II) précise les compétences des municipalités en matière de sport¹¹ :

Toute municipalité locale peut réglementer les services culturels, récréatifs ou communautaires qu'elle offre et l'utilisation de ses parcs (article 7).

[Elle peut également] confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires (article 7.1).

Toute municipalité locale peut, sur son territoire ou à l'extérieur de celui-ci, après avoir avisé la municipalité concernée, établir ou exploiter un équipement culturel, récréatif ou communautaire avec un organisme à but non lucratif, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement. Elle peut également, à l'extérieur de son territoire, accorder une aide à une personne pour l'établissement et l'exploitation d'équipements et de lieux publics destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires (article 8).

v Il n'existe pas de programmes Sport-études reconnus au primaire et il n'y a pas d'intention ou de projets du Ministère à cet égard. En effet, il ne semble pas qu'un volume d'entraînement et de compétition de 15 heures par semaine à raison de 3 heures par jour scolaire durant l'année scolaire soit requis au primaire.

w www.fondationsanteglobale.com

x Le secteur scolaire du RSEQ regroupe 2 000 écoles primaires et 800 écoles secondaires.

y Ce document aborde les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires : www.education.gouv.qc.ca

LA MUNICIPALITÉ

La proximité des installations sportives et récréatives détermine grandement leur degré d'utilisation. Aussi la municipalité joue-t-elle un rôle primordial dans la mise en place d'environnements favorables à la pratique libre ou encadrée de diverses activités. En aménageant son territoire de façon adéquate et sécuritaire, elle facilite les déplacements actifs et le jeu libre, elle préserve et met en valeur son patrimoine naturel, et elle stimule la pratique de sports, de loisirs ou d'activités de mise en forme. Pensons, par exemple, à l'aménagement de parcs de proximité, de réseaux cyclables urbains ou de sentiers pédestres et cyclables.

La municipalité est un important acteur du développement des communautés sur tout le territoire québécois. Elle peut en effet mettre à la disposition des établissements d'enseignement, des organismes du milieu associatif et de la population ses installations, ses lieux de pratique et ses équipements. Grâce à la concertation et à des ententes de partenariat avec le milieu de l'éducation, le milieu communautaire et le secteur privé, elle optimise leur utilisation, elle peut offrir plus d'activités aux citoyennes et aux citoyens. Pour sa part, le milieu de l'éducation peut mettre ses installations et ses équipements à la disposition d'organismes et de services des loisirs municipaux.

Par ailleurs, en encourageant la participation citoyenne et l'action bénévole, la municipalité place la population au cœur du développement des activités physiques, des sports et des loisirs. Son offre d'activités diverses et ses services conçus pour répondre aux besoins de la population directement ou en collaboration avec des organisations du milieu associatif sont un atout indissociable de l'atteinte de la cible de cette politique. La municipalité peut aussi organiser des événements axés sur la participation populaire ainsi que des événements sportifs, et accorder un soutien logistique et financier à un grand nombre d'organismes pour des activités régulières ou ponctuelles²².







CONCLUSION

Le sport est un puissant levier de développement et d'épanouissement personnel, parce qu'il est une occasion d'apprentissage, de partage et d'expériences gratifiantes. Qu'on le pratique seul ou avec d'autres, que l'on accompagne ses enfants à leurs activités intérieures (gymnase, piscine) ou extérieures, que l'on assiste à des événements sur place ou par l'entremise des différentes plateformes, le sport est très présent dans notre quotidien. En plus de l'activité économique qu'il génère et de la place qu'il occupe dans les médias, il est un aspect important de notre culture et de notre société. Et, de ce fait, il appartient à tous les Québécois et Québécoises, à ceux et celles qui le pratiquent à des fins récréatives, qui visent une performance de haut niveau, qui l'enseignent, qui font respecter ses règlements, qui l'organisent, qui l'administrent, qui le régissent ou qui assistent à des événements sportifs.

On sait aussi que le sport permet d'augmenter le sentiment d'appartenance à une école, à une collectivité ou à un milieu de vie, et qu'il est un moyen éprouvé d'encourager la persévérance et la réussite scolaires⁴.

Finalement, le sport contribue, par sa pratique régulière, saine et sécuritaire, à la réduction des coûts de santé. Il peut aider à lutter contre les drogues et la délinquance. Enfin, il rapproche les Québécoises et les Québécois de toutes les communautés culturelles et leur permet, ainsi, de vivre vraiment ensemble.

Peu importe les milieux de vie, les structures d'encadrement, les contextes de pratique, ou le vocabulaire utilisé, **LE SPORT, C'EST LE SPORT!**

L'engagement du Ministère est de soutenir tous les organismes et toutes les personnes qui contribuent au développement du sport au Québec. Ils méritent notre admiration, nos encouragements et notre gratitude.



RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

1. Bellefleur M (1997). *L'évolution du loisir au Québec. Essai socio-historique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 130.
2. Comité d'étude sur les problématiques de conciliation du sport et des études au Québec (1982). *Sport-Études : Rapport du comité chargé d'étudier la problématique de la conciliation du sport et des études au Québec*. Présenté aux autorités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Gouvernement du Québec, 184 p.
3. Comité International Olympique (1956). *Les Jeux Olympiques – Principes fondamentaux, Statuts et Règles, Informations générales*. Règle 26 – Définition de l'amateur. Lausanne : CIO, p. 19.
4. Comité scientifique de Kino-Québec (2011). *L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir*. Secrétariat au loisir et au sport, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec. Avis rédigé sous la direction de Gaston Godin, Ph. D., Suzanne Laberge, Ph. D. et François Trudeau, Ph. D., 104 p.
5. Commission de l'aménagement du territoire (2001). *La problématique de la violence dans le hockey mineur. Rapport final (octobre 2001)*. Québec : Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, 49 p.
6. Conference Board du Canada (2005). *Renforcer le Canada : les avantages socioéconomiques de la participation sportive au Canada*. Rapport rédigé par Michael Bloom, Michael Grant et Douglas Watt, p. i.
7. Conseil des Jeux du Canada. *Jeux d'hiver du Canada 1983 à Saguenay-Lac-St-Jean*. [jeuxducanada.ca/jeux-dhiver-du-canada-1983-%C3%A0-saguenay-lac-st-jean]
8. Conseil québécois des entraîneurs (1991). *Formation et perfectionnement des entraîneurs au Québec – État de la situation, problématique et plan d'action*, 38 p.
9. Fédération de soccer du Québec (2017). *Rapport annuel 2016-2017*, p. 26.
10. Gouvernement du Québec (non daté a). Loi sur l'instruction publique. Site des Publications du Québec. [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3]
11. Gouvernement du Québec (non daté b). Loi sur les compétences municipales. Site des Publications du Québec. [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/C-47.1>]
12. Guay D (2017). *Les dimensions du sport*. [sportetsociete.ca/2017/11/24/les-dimensions-du-sport]
13. Guay D, Benoît R, Champoux L (1969). *Manifeste du sport québécois*. Collection Sports Loisirs Éducation physique, n° 2. Québec, 23 p.
14. Gulbin J, Weissensteiner J, Oldenziel K, Gagné F (2013). « Patterns of performance development in elite athletes ». *European Journal of Sport Science*, 13(6), 605-614.
15. Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (1979). *On a un monde à récréer. Livre blanc sur le loisir au Québec*. Gouvernement du Québec, 106 p.
16. Institut international des droits de l'enfant (2010). *Charte des droits de l'enfant dans le sport*. [www.childrights.org/documents/sensibilisation/themes-principaux/charteDE_sport.pdf]
17. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (non daté). *Code d'éthique du parent. Mon enfant et le sport – Le plaisir d'abord!* Gouvernement du Québec, 1 p.

18. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). *Une culture sportive pour le Québec, une vision à concrétiser par une action concertée. Plan d'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière de sport et d'activité physique (2005-2010)*. Texte non publié.
19. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006). *Avis sur l'éthique en loisir et en sport*. Gouvernement du Québec, 20 p.
20. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2016a). *Guide des normes – Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ)*. Gouvernement du Québec, 14 p.
21. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2016b). *Guide des normes – Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) 2016-2019*. Gouvernement du Québec, 19 p.
22. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017a). *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!* Gouvernement du Québec, 44 p.
23. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017b). *Feuillet synthèse. Politique de l'activité physique, du sport et du loisir – Au Québec, on bouge!* Gouvernement du Québec, 4 p.
24. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). *Développement du talent sportif*. Gouvernement du Québec, 54 p.
25. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2000). *Plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique 2000-2003. Au cœur de nos préoccupations*. Gouvernement du Québec, 6 p.
26. Ministère des Affaires municipales (1997). *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport – Pour un partenariat renouvelé*. Gouvernement du Québec, 30 p.
27. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1984). *Le temps de l'excellence – Un défi québécois. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive*. Gouvernement du Québec, 113 p.
28. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1987). *La politique du sport au Québec – L'harmonisation au bénéfice du pratiquant sportif : une nécessité*. Gouvernement du Québec, 50 p.
29. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science (1990). *Plan d'action gouvernemental : le développement du hockey mineur au Québec*, 25 p.
30. Neron G, Bilodeau J-N (1977). *Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec, présenté à l'honorable Claude Charron, ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, le 15 novembre 1977*. Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Gouvernement du Québec, 326 p.
31. Office de la langue française, Ministère des Affaires municipales (1994). *Le sport et quelques mots pour le dire*. Gouvernement du Québec, p. 19-21.
32. Organisation des Nations Unies (non daté). *Le sport au service du développement et de la paix*. [www.un.org/french/themes/sport/intro.shtml]
33. Radio-Canada (2017). *Il y a 50 ans : les premiers Jeux du Canada*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047320/jeux-canada-2017-winnipeg-1967-quebec-archives]
34. Régie de la sécurité dans les sports du Québec (1981). *Étude de la boxe professionnelle au Québec*. Gouvernement du Québec, 247 p.
35. Régie de la sécurité dans les sports du Québec, Regroupement Loisir Québec (1984). *Une définition des composantes de la pratique sportive au Québec : une dynamique bien définie*, 12 p.
36. Régie de la sécurité dans les sports du Québec (1994). *L'esprit sportif, ça compte!* Gouvernement du Québec, 30 p.

37. Secrétariat au loisir et au sport (2001). *Le Québec en quête d'excellence. Plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive*. Gouvernement du Québec, 6 p.
38. Sports Québec. *Placements Sports*. [www.sportsquebec.com/pages/placements-sports.aspx]
39. Table provinciale d'harmonisation (1992). *Compréhension commune de la pratique sportive*. Regroupement Loisir Québec, 24 p.
40. Table sur le mode de vie physiquement actif (2015). *À nous de jouer! – Des messages pour favoriser la mise en œuvre d'actions concertées en faveur du développement moteur des enfants*. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 16 p.
41. Table sur le mode de vie physiquement actif (2017). *À nous de jouer! – Jeu actif et jeu libre pour le développement de l'enfant*. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, p. 7-8.
42. Thérien R (1989). *Vers un développement harmonieux du hockey au Québec. Rapport final du groupe de travail sur le hockey mineur au Québec*. Gouvernement du Québec, 131 p.





FONDEMENTS
DE LA PRATIQUE SPORTIVE
AU QUÉBEC

www.education.gouv.qc.ca